

La politique de l'éducation: projets et réalités

Pour dresser un certain bilan de la politique de l'éducation menée au cours de la législature finissante, en partant du projet de loi, je me propose de comparer le projet de loi de base sur l'École, déposé le 15 octobre 2003 sous le n° 5223 à la Chambre des Députés et qui sera peut-être encore débattu par les députés avant les élections de juin 2004, d'une part avec les propos ministériels et d'autre part avec les réalités du terrain. Mes commentaires ne seront ni neutres ni exhaustifs, bien sûr. Ils reflètent en grande partie l'expérience collective de Lycopa (limitée à l'enseignement post-primaire). C'est donc en tant que membre de Lycopa que j'utilise le "nous" dans ce texte et que j'émet des avis.

Jeannot Medinger

Commençons en affirmant que le projet de loi de base est presque parfait, si ce n'est qu'il se heurte résolument non seulement à toutes les pratiques scolaires en vigueur, mais aussi à de nombreux mots d'ordre ministériels! Le projet de loi a la cohérence interne que notre système scolaire n'a pas! On aurait pu penser que l'autre projet de loi, portant organisation des lycées et lycées techniques, fasse écho à la loi de base en apportant des solutions pratiques, en esquissant une concrétisation et une institutionnalisation des sauts qualitatifs suggérés par la loi de base. Rien de tel, hélas! Figurez-vous que le projet de loi portant organisation des lycées a été déposé avant même que le projet de loi de base n'ait été formulé définitivement!

Déconnectée de la loi de base, la loi d'organisation fait un premier pas vers des structures plus participatives, ce qui, ma foi, est une bonne chose. Un conseil d'éducation un peu plus influent, voilà pourtant déjà toute la nouveauté de la loi d'organisation. C'est la montagne qui accouche d'une souris. Une souris qui vient s'ajouter à la horde des autres souris réformettes apparues ces dix dernières années et qui n'ont rien changé à part compliquer (et brouiller) les calculs (voir l'évaluation dans l'enseignement technique par exemple).

Une précaution encore : plutôt que contre des personnes, nos critiques se dirigent contre un

système et une politique incohérents. Toutefois, je serai amené à maintes reprises à citer la ministre de l'éducation nationale afin de mettre en évidence les contradictions entre les discours officiels et les textes.

Dernière clé avant l'envol : l'impossibilité de mettre en pratique la loi de base dans le cadre actuel tient à une seule chose avant tout: la présence à l'école des professeurs et des élèves. Il est vrai que le sujet n'est presque jamais traité comme tel, mais toujours ou bien dans la perspective du professeur ou bien dans celle de l'élève. Ainsi les syndicats parlent-ils d'un côté de la tâche du professeur (dans un sens strictement quantitatif) et de l'autre côté de l'horaire des élèves, mais rarement des deux en même temps.

Passons à l'analyse:

L'accroissement exponentiel du savoir et la création de nouvelles situations d'apprentissage grâce aux technologies de l'information et de la communication qui multiplient les voies d'accès à ce savoir, obligent à choisir entre ce qui est fondamental et ce qui l'est moins. Par ailleurs, les transformations économiques et sociales exigent des capacités de travailler en équipe et de dialoguer tout comme des compétences d'analyse, d'évaluation et de réflexion. (projet 5223, p.2, exposé des motifs)

La ministre le concède elle-même: "Concernant le recentrage des programmes sur l'essentiel, les travaux avancent plus difficilement." (dossier de presse de la rentrée 2003, p.15) Les programmes des dif-

férentes matières abondent de contenus hautement spécialisés et forment un obstacle majeur au démantèlement des cours magistraux. Leur élaboration est placée sous l'autorité des commissions de programmes qui selon toute apparence s'obstinent à préférer la quantité à la qualité. Il s'y ajoute l'étonnant corporatisme que nous avons pu observer chez beaucoup de professeurs, qui se prennent pour des spécialistes (des physiciens, des chimistes, des linguistes, des mathématiciens, des biologistes, etc.) plutôt que pour des pédagogues. Nous pensons que l'arrogance corporatiste des professeurs (et la spécialisation des programmes qui va de pair) constitue une barrière très sérieuse à tout enseignement favorisant l'émergence de "compétences d'analyse, d'évaluation et de réflexion". Un tel enseignement serait en effet nécessairement interdisciplinaire (à vrai dire supradisciplinaire) et serait amené non seulement à décompartmenter les savoirs appliqués, mais aussi à rabattre les matières dites principales, c'est-à-dire les langues et les mathématiques, sur leur statut d'outil d'apprentissage, utile et nécessaire à tout apprentissage et à toute application, ni moins ni plus.

D'un autre côté, nous ne voulons surtout pas centrer la discussion sur les programmes, mais plutôt sur les "capacités de travailler en équipe et de dialoguer" ainsi que sur les "compétences d'analyse, d'évaluation et de réflexion d'autre part", c'est-à-dire sur ce que le projet appellera "école responsable" respectivement "école performante", en rajoutant par exemple:

Dans une société où se rencontrent de plus en plus d'hommes et de femmes venus d'horizons culturels différents, l'ouverture d'esprit de nos enfants se manifestera dans leur capacité de dialoguer et leur volonté de chercher la voie du consensus. C'est à l'école que l'élève peut voir et comprendre progressivement de quelle manière différents partenaires peuvent interagir dans le respect mutuel en vue d'un objectif commun. (projet 5223, p.3, exposé des motifs: Une école responsable)

La mobilité intellectuelle se mesurera à la capacité de nos enfants à maîtriser des situations auxquelles ils n'ont pas été accoutumés. (projet 5223, p.3, exposé des motifs, Une école performante)

Les messages habituels de la ministre en matière d'école performante et responsable sont autrement plus basiques et se ramènent presque toujours à deux mots-clé: autonomie et règles de civilité.

"Un appel est adressé à tous les partenaires scolaires de veiller systématiquement à ce que les règles de civilité soient respectées." (dossier de presse pour la rentrée 2003, p.5)

"L'école ne peut réussir sa mission principale, qui est de préparer les jeunes d'aujourd'hui à devenir citoyens à part entière de la société de demain, que si elle vise à développer chez chaque jeune des capacités lui permettant d'apprendre de manière autonome." (page d'accueil du site web du Ministère de l'Éducation)

Or, selon la ministre, l'instrument par excellence pour apprendre à apprendre de façon autonome sont ... les devoirs à domicile! La ministre ne se lasse pas de le marteler, comme elle tient à le préciser elle-même:

Au cours des années écoulées, l'importance des devoirs à domicile a été soulignée à maintes reprises. Ce message est réitéré cette année: les devoirs à domicile sont importants pour le développement de l'apprentissage autonome des enfants (...). Les devoirs à domicile doivent donc consister en des répétitions que l'élève doit pouvoir réaliser sans l'aide d'un adulte et dans un délai raisonnable. (dossier de presse pour la rentrée 2003, p.13: Une école plus performante)

La portée des devoirs à domicile avait été définie en 2002, lors du remplacement de la fameuse "instruction Linster":

"Les interrogations écrites, orales ou pratiques ne peuvent porter que sur la préparation à domicile imposée pour le jour où le contrôle a lieu. La matière y relative est communiquée à l'avance aux élèves et inscrite dans le livre de classe." (Instruction de service du 8 avril 2002 sur l'évaluation des élèves, p.4)





Avouez que tout ceci est difficilement conciliable avec la “*mobilité intellectuelle*” décrite dans le projet de loi de base.

Mais cela n’est plus guère étonnant, dès lors qu’on constate d’autres contradictions et incohérences. Le concept d’*“apprentissage autonome”* des élèves par exemple est totalement absent de la loi de base (tout comme les fameuses “*règles de civilité*”). Quant aux devoirs à domicile, ils sont évoqués une et une seule fois sur 32 pages ... Difficile de croire qu’un ministre arrive à concrétiser des idées qui, selon toute apparence, lui sont étrangères ...

Quant à l’écart entre la loi de base et la réalité du terrain, il est également très important. La loi de base parle de dialogue et de travail en équipe, de relations et d’interactions. Cependant, la tâche du professeur ne prévoit rien de tel et l’évolution de l’horaire des élèves durant ces dernières années n’a cessé de comprimer le temps que les élèves passent effectivement à l’école. Parler dans ce contexte de “*vie à l’école*” est un comble !

“Des attitudes positives à l’égard de la vie et du travail scolaire sont le fondement d’une école responsable.” (dossier de presse pour la rentrée 2003, p.9)

La présence à l’école de la majorité des élèves consiste à assister à six voire sept (!) matières d’affilée, d’une durée de 45 minutes chacune, cinq jours par semaine, de 8 à même pas 14 heures. Il est évident que ce régime-là empêche non seulement toute “*analyse*” ou “*réflexion*” ou “*mobilité intellectuelle*”, mais aussi toute espèce d’interaction et de relation, dont l’analyse nécessite avant tout du temps ...

On retrouve l’esprit de relation contractuelle en filigrane dans un grand nombre des dispositions. (projet 5223, p.4, exposé des motifs)

La loi de base évoque la participation des élèves en classe et la collaboration des enseignants. Or rien de contractuel n’est en vue, ni pour les uns ni pour les autres ! Même la loi de base ne prévoit aucune forme d’obligation allant dans le sens de la coopération. Dans le cas des enseignants, elle s’empresse d’ajouter :

La collaboration certes ne se décrète pas, mais les auteurs du projet de loi soulignent par cette disposition que l’obligation de collaborer découle du fait qu’elle est le corollaire de tout projet qu’une école veut réaliser. Ce n’est qu’ensemble que les enseignants peuvent donner une cohérence à leur action. (projet 5223, p.28, commentaires des articles)

Lycopa prétend au contraire que la collaboration peut très bien faire l’objet d’un décret ! Dans une école responsable, chaque individu se doit de répondre aux besoins et aux attentes des autres, qu’il soit enseignant ou élève. Or actuellement, ni les droits et devoirs des élèves ni la tâche des professeurs ne tiennent compte de cette obligation. Bien sûr qu’il faudra trouver des moyens pour donner corps aux “*relations contractuelles*” citées par la loi de base.

Une École qui a l’ambition de former des citoyens autonomes doit prévenir l’émergence d’attitudes d’attentisme et de consumérisme. La possibilité de faire des choix, de s’informer, de participer, implique des responsabilités pour chaque partenaire, responsabilités qui s’expriment avant tout dans les relations avec les autres partenaires. (projet 5223, p.4, exposé des motifs)

L’*“attentisme et le consumérisme”* n’ont pourtant pas cessé de gagner du terrain dans nos écoles, sous des formes très variées.

Quitte à me répéter, je reviens sur les cours magistraux et crypto-magistraux. Trop souvent, les cours que nous dispensons aux élèves, les réduisent à de simples figurants dont le rôle essentiel est de faire attention et de répondre aux questions qui leur sont posées par le professeur (questions fermées, s’il-vous-plaît, pour qu’ils ne produisent pas de réponses inattendues, susceptibles de déstabiliser le professeur).

Une des missions de l’école consiste à apprendre à l’élève à participer au travail en classe. (projet 5223, p.28, commentaires des articles)

Nous pensons en effet que tout passe par là, par l’activation des élèves dans les cours : la motivation, le goût de l’effort, mais aussi la tolérance et le respect ! Ce qui fait cruellement défaut dans les visions autonomistes de la ministre, c’est la dimension humaine. C’est pourtant ce qui fait marcher les choses, dans la salle de classe. A condition que le professeur ne joue pas au bon “*explicateur*”, celui-là même qui est communément réclamé et acclamé par des masses d’élèves (et de parents) ... attentistes ! La toute première mission de l’enseignant est de faire travailler ses élèves, directement, sur place, tout de suite, de leur demander de l’effort immédiat, sur-le-champ. Comment ? De moult façons, peu importe finalement la didactique. Ce

qui fait marcher le collectif, ce qui pousse le wagon, ce qui allume les cervelles, l'ingrédient principal, la toile de fond, le tremplin, ce n'est pas le fouet, ce n'est pas la passion scientifique du professeur, ou sa tenue vestimentaire, mais plutôt l'attente, l'intérêt, qui surgissent de toutes parts, chez le professeur au départ, bien sûr, chez les élèves, entre eux, ensuite. Il s'installe alors une amusante atmosphère activiste, que le professeur savoure, bien entendu, tout en éveillant, si nécessaire, des vocations d'assistance et soutenant des élans naturels de solidarité. C'est l'idée du professeur catalyseur, qui par sa seule présence (lisez écoute, disponibilité, curiosité, attente) démarre et entretient la réaction.

Quant au consumérisme, il a pénétré dans l'école par plusieurs portes, notamment par celle des nouvelles technologies, devenues omniprésentes dans nos écoles et... omni-puissantes. Écoutons la voix du ministère:

"Il faudra développer des stratégies pour créer des situations d'apprentissage où l'élève puisse valoriser l'équipement informatique domestique. (...) Face à l'informatisation systématique de notre société, il faudra veiller à ne pas écarter ces élèves de l'accès à une culture nouvelle et mettre de cette façon hors-jeu une partie de notre future population active." (enquête "équipement domestique en ordinateurs des élèves du post-primaire", SCRIPT 2002, p.22)

Ne perdons pas de vue que l'ordinateur n'est qu'un simple outil, certes prodigieusement efficace, parfois, mais surtout infiniment plus facile à manier que les langues ou les mathématiques! Pourtant, l'aveuglement des autorités en ce domaine est total. Malgré les coûts énormes, la dévalorisation hémorragique des machines et leur rentabilisation dérisoire (elles restent inutilisées la plupart du temps), tout le monde s'incline et prend part à la messe. Là encore, le projet de loi de base fait exception et ne tombe pas dans le panneau:

Une société de communication ne se mesure pas uniquement à l'aune des moyens informatiques mis à disposition, mais surtout à la qualité de la relation entre ceux qui interviennent et ceux qui forment le terrain de l'intervention. (projet de loi de base, p. 4: Une école responsable)

C'est pourtant exactement cette relation-là qui est gravement compromise, à l'école, à cause des horaires comprimés, mais aussi dans le temps libre, rongé par les nouvelles technologies justement. A la télé est venu s'ajouter en effet l'ordinateur. Bien sûr que l'une aussi bien que l'autre ont des potentialités éducatives, mais ils

ont surtout des potentialités d'abrutissement gigantesques et scandaleuses! Il est irresponsable que l'école ferme les yeux devant ces réalités-là, pourtant patentes. Faut-il rire ou pleurer d'une conclusion de l'enquête déjà citée:

"On serait tenté de croire que l'outil informatique n'est pas considéré comme un outil d'apprentissage, mais plutôt comme un objet de récréation" (enquête "équipement domestique en ordinateurs des élèves du post-primaire", SCRIPT 2002, p.22)

Dire qu'il faut une enquête nationale pour trouver cela (22848 élèves consultés, 18292 réponses)! Bien sûr que les jeunes utilisent l'ordinateur pour les jeux, le chat et le sexe plutôt que pour des recherches scientifiques. En fin de compte, cela les arrange bien que l'école fétichise les nouvelles technologies. Cela a certainement permis à d'aucuns de culpabiliser leurs parents réticents devant les dépenses et les risques. Pour vous convaincre de la dangerosité et surtout de l'inutilité de l'ordinateur dans bien des contextes, je vous conseille vivement la lecture d'un des livres de Clifford Stoll, pionnier et véritable gourou de l'internet, qui depuis des années ne cesse de stigmatiser la course folle vers l'esclavage informatique (voir notamment "Log Out - Why Computers Don't Belong in the Classroom", New York, 1999). L'exploitation commerciale de l'internet va toujours grandissant et en ce sens, il est logique que le temps de l'école se rétrécit, pour que nos enfants aient tout leur loisir pour consommer.

En guise de conclusion, nous retenons que la loi de base ouvre d'excellentes perspectives (beaucoup plus que la loi d'organisation). Cela dit, il est stupéfiant de voir dans quelle mesure les déclarations courantes du ministère ainsi que les réalités du terrain sont éloignées des idéaux promus par cette loi dont nous espérons vivement l'adoption.

